L'OUEST CANADIEN.

Vol. 1. EDMONTON, JEUDI, 13 OCTOBRE, 1898. No. 37.

AVIS

Nous demandons des agents, pour augmenter la circulation de L'Ouest Canadien, dans les Etats-Unis et dans la Province de Québec. Une commission libérale sera payée.

L'Administration.

UNE MAUVAISE JOURNEE POUR LA PROHIBITION.

Les prohibitionnistes out voulu et domandé une consultation publique, ils l'ont eut et maintenant il leur reste d'avoir à la fois assez de virilité et d'esprit de soumission pour accepter conséquences du scrutin d'hier.

Ils ont à maintes reprises exposé aux deux partis politiques que la population du Canada réclamait une législation de tempérance absolus et ils ont exigé un plébiscile pour faire leur preuve.

Le gouvernement Laurier, sans s'engager en aucune façon pour ou contre la prohibition, a eu la complaisance d'ordonner un plébiscite, une consultation publique et la preuve a été fournie contre les Prohibitionnistes.

En apparence, ils ont une majorité dans les résultats totalisés, mais songez bien que cette majorité, est prise dans la majorité attendu qu'il n'a pas voté un quart des électeurs.

Le quart qui a pu voter ne peut prétendre raisonnablement régenter le pays, lui imposer ses volonté, lui dicter la marche à suivre. Et dans ce quart remarquez que la province de Québec a donné une majorité d'environ cinquante mille voix contre la Prohibition et que probablement la Columbie Anglaise a voté dans le même sens que nous à quelques centaines de voix de majorité.

Nous ignorons entièrement ce que va faire le gouvernement en face de l'expression de ce plébiscite, mais notre opinion à nous c'est que la tempérance forcée ne peut aller plus loin qu'où elle est rendue, c'est qu'elle a reçu un mauvais coup hier aux urnes.

Tout ce qu'il y avait de prohibitionnistes dans le pays a voté et les chiffres officiels diront dans quelques jours qu'ils ne forment peut-être pas un sixième de tous les noms inscrits.

Ceux qui n'ont pas voté sont assurément des anti-prohibitionnistes qui ne se sont pas donné la peine de ce déranger parce qu'ils n'ont vu dans le mouvement du "Witness" et de ses amis rien de sérieux ni d'alarmant.

Nous devons à la vérité de dire que les prohibitionnistes ont fait une énergique campagne, qu'ils ont bataillé avec vigueur, avec sincérité incontestablement, mais il est manifeste qu'ils n'ont pu ranger les foules à leur avis.

La journée d'hier leur a été fatale, non pas seulement à cause du vote de la province de Québec, mais peut-être plus encore à cause de celui des autres provinces. L'Ontario qui en 1894 s'était prononcé en faveur de la Prohibition, a une majorité de 81,760 voix n'a donné hier que quinze à vingt mille voix de majorité dans le même sens et il y a eu une diminution de majorité dans le Manitoba, sur le plébiscite de 1892, et dans la Nouvelle-Ecosse sur le plébiscite de 1894.

La Prohibition est assurément mise en mauvaise posture par le plébiscite d'hier, et elle n'apparait plus maintenant aux yeux des hommes impartiaux que comme une cause en décadence. La "Gazette" elle-même, admet qu'elle a subi un échec.

Le gouvernement Laurier, a fait son devoir courageusement jusqu'ici vis-à-vis les apôtres et les partisans de la tempérance absolue : il a racheté la parole donnée à la Convention de 1893 il leur a permis de mesurer leurs forces et de faire valoir leur cause ; ils n'ont donc aucun reproche à lui faire et nous sommes convaincus qu'ils sauront le féliciter de sa loyauté à leur égard.

Sans savoir ou prévoir ce que feront nos amis d'Ottawa, dans le situation nouvelle faite par le plébiscite d'hier nous nous permettons de croire et d'oser dire que la Prohibition n'élira pas domicile chez nous et que le vote du peuple de la province de Québec sera respecté par les gouvernants.—La Patrie.

Mgr Bruchesi et la Question de langue.

Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, s'est révélé tel qu'il est un homme juste, généreux, bon, libéral et progressiste ; dans un discours qu'il a prononcé lors de la pose de la pierre angulaire d'une haute école catholique irlandaise s'élevant à l'angle des rues Lagauchetière et Saint-Geneviève à Montréal.

Parlant en anglais, Mgr Bruchési, entre autres choses a dit qu'en sa qualité de premier pasteur de l'Eglise il était le père de tous les citoyens catholiques à quelque race qu'ils appartenaient, qu'il aimait à voir les Anglais demeurer Anglais, les Irlandais et les Canadiens-français conserver leurs caractères distinctifs. Il ajouta : "L'étude des deux langues est aujourd'hui devenu nécessaire. Les élèves anglais apprendront le français à cette institution et les élèves canadiens-français s'y rendront pour apprendre l'anglais."

Puis Monseigneur ne voulut pas terminer sans dire quelques mots en français. La quintessence de ses dernières remarques est que les Canadiens-français se destinant aux affaires ne doivent pas négliger d'apprendre l'anglais.

Quel exemple Mgr Bruchési ne vient-il pas de donner aux évêques irlando-américains francophobes des Etats-Unis ! Et c'est aussi une leçon.

Loin de prescrire les langues étrangères, il invite ses ouailles à les étudier, sachant bien que de nos jours en ce siècle des chemins de fer et de l'électricité qui rapprochent le peuple, les mêtent jusqu'à un certain dégré, surtout dans cette Amérique où se sont donnés rendez-vous tous les représentants des vieilles races d'Europe il faut au moins être bilingue pour posséder les éléments qui font le succès dans l'âpre lutte pour la vie.

Dans tous les pays du monde aujourd'hui, même chez les nations les plus homogènes, les hautes classes parlent et écrivent en général plusieurs langues.

Nos compatriotes des Etats-Unis qui s'efforcent d'oublier l'idiome ancestral en ne parlant que l'anglais sont évidemment une monumentale bêtise qu'ils regretteront un jour ou l'autre quand il sera trop tard.—La Presse de Holyoke.

Le Citadin Devenu Fermier.

Un homme qui est né et a été élevé dans une grande ville, mais qui est devenu un beau jour cultivateur pour ne pas mourir de faim, le chômage forcé menaçant d'emporter toutes ses économies, vient de compléter sa deuxième année dans la campagne et il se dit on ne peut plus heureux.

Après avoir passé plus de trois mois à chercher inutilement du travail il s'était décidé à faire un voyage dans les villages avoisinants et il tomba sur une petit ferme de quinze acres qui était à vendre.

Une maisonnette en bois rond d'apparence assez proprette et une petite grange demandant des réparations s'élevaient sur cette propriété.

Une idée jaillit dans le cerveau du sans travail.

—Si j'achetais ce bien, se dit-il.

Et il s'en fut tout aussitôt trouver l'homme qui en était le propriétaire, et obtint la ferme pour $300.

Il versa $100 quand le contrat de vente fut signé et il lui restait encore assez d'argent pour mettre la petite terre sur un pied lucratif. Il n'avait que quatre pour cent d'intérêt à payer sur sa dette de $200, et la première année qu'il passa sur sa ferme avec sa femme et ses enfants il n'eut pas à souffrir, s'il ne s'enrichit pas.

Ses voisins qui s'intéressaient à lui s'empressaient de lui donner des conseils, et quand l'automne arriva il fit une récolte qui le remplit d'orgueil.

Comme il savait lire, écrire et compter, il passait pour savant dans le canton, et il fut élu assesseur.

Aujourd'hui la valeur de sa terre a plus que doublé, sa grange a été agrandie et mise en bon état ; il ne perd pas un pouce de terrain possède un bon cheval, deux vaches, un veau qu'il entend élever, un grand nombre de volailles et de pigeons, quatre cochons à l'engrais, des dindons, des canards et sa grange déborde de foin, d'avoine et de seigle.

Il a trente minots de pommes de terre, dans sa cave pour son hiver et en a 70 minots à vendre. Après avoir gardé la quantité nécessaire pour sa consommation, il s'est trouvé avec une bonne quantité de blé d'inde et d'autres denrées qu'il a porté sur la marché. Il garde son seigle pour ses animaux et pour son pain. Il a récolté une bonne provision de légumes et de fruits et ses conserves forment un étalage qui ferait plaisir à tout gastronome. Il tuera un cochon gras à la Thanksgiving, un autre à Noël et un autre avec le nouvel An, ce qui lui donna du bon boudin, de la tête en fromage, du lard, du jambon pour plusieurs mois.

Tout l'été et l'automne, sa femme et ses enfants ont jardiné avec un bel enthousiasme, et ils ont vendu à la ville assez de produits de leur jardin pour se vêtir décemment et se donner en sus quelques douceurs. Le petit verger sur la ferme a donné assez de pommes pour que la famille ait du cidre de la marmelade et de la gelée jusqu'à l'été prochain.

Avec son beurre et ses œufs, la fermière obtient du marchand du village voisin tout le sucre, la mélasse, le café le thé, etc, qu'elle a besoin pour sa table.

Les enfants élèvent des poulets et le produit de la vente de ces oiseaux de basse cour leur donne chaussures et vêtements.

Et cette année l'ancien citadin devenu "habitant", comme on dit chez nous, pourra réduire sa dette de cent dollars. Sa maisonnette blanchie à la chaux est enfouie sous les fleurs, et a un air de gaieté, de bonheur qui est son plus bel ornement.

Et l'on demanda à cette homme s'il était heureux.

—Certainement que je le suis s'écria-t-il ; mes enfants vont l'hiver à l'école du village ils ont bonne santé ; j'ai de quoi les vêtir et les nourrir ; je suis sûr du lendemain. Il n'y a plus de chomage forcé, et je suis mon propre maitre. N'ayant pas d'occasions de gaspiller de l'argent comme dans une ville, je fais des économies pour dégrever mon bien ; j'espère y arriver avant un an.

"Ensuite, je tâcherai d'agrandir ma ferme en achetant quelques arpents de terre à coté.

"Non je ne m'ennuie pas de la ville, et ma famille aime le séjour de la campagne. L'ouvrage n'est pas aussi dur que bien des gens se l'imaginent. On se repose quand on est fatigué, et on s'habitue vite à faire ces travaux. J'ai, il est vrai, la figure hâlée par le soleil et mes mains sont plus rudes qu'autrefois ; mais je suis content de mon sort."

Nous avons songé à cet homme lorsque mardi soir, Son Honneur le maire Bennett dans un discours disait qu'il y avait en cette ville trop de gens pour faire l'ouvrage qu'on y trouve.

D'un autre côté il y a dans les compagnes entourant les grands centres manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre des terres à vendre à ceux qui cherchent de l'ouvrage et qui y trouveraient certainement leur substance peut-être l'aisance.

Avis.

Avis est par les présentes donné qu'en conformité de l'Ordonnance des Compagnies, application sera faite au Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil pour des Lettres Patentes sous le Sceau des Territoires du Nord-Ouest incorporant les personnes mentionnées plus bas et tous ceux qui voudraient être et devenir des actionnaires de la Compagnie à être fondée, un corps politique et incorporé, sous les dispositions de la dite Ordonnance.

Le nom Corporatif de la Compagnie sera "The Union Threshing Company, (Limited.)"

Le but et l'objet pour lesquels l'incorporation est demandée est d'acheter, d'acquérir, de louer, de mettre en opération des moulins et des machineries pour scier et travailler le bois, battre et moudre le grain, acquérir des propriétés pour les dites exploitations, et généralement faire tout ce qui est nécessaire au but et à l'objet de la Compagnie.

La principale place d'affaires de la dite Compagnie dans les Territoires sera Lamoureux Post-Office, dans le district d'Alberta.

Le Capital de la Compagnie sera de quatre mille piastres ($4,000.00) divisé en cent soixante actions (160) de vingt cinq piastres ($25) chacune.

Les noms et adresses des requérants sont :

Dosithé Lamoureux, Hormidas Vézina, Charles Paradis, Joseph Godard, Marcel Doray, James Stamp, Jean-Baptiste Beaupré, Thomas James Stacey, tous cultivateurs de Lamoureux dans le district de l'Alberta, qui seront les Directeurs Provisoires de la Compagnie.

Edmonton, Alberta, 9 Septembre 1898.

L'OUEST CANADIEN.

Journal Hebdomadaire, organe de la Société de la Colonisation d'Emonton, Alberta.

Publié par "La Cie. d'Imprimerie Canadienne d'Edmonton."

Abonnement: $1.00 par année, payable d'avance.

Petites annonces: 5 lignes et moins, trois insertions, $1.00, ou 10c la ligne la 1ère insertion et 5c les suivantes.

Annonces permanentes, conditions sur application au journal.

N.B.—Toute communication ou remise d'argent devra être adressée.

"l'Ouest Canadien, Edmonton,"
Alberta, T. N. O.

FREDERIC VILLENEUVE.
Directeur.

EDMONTON, 13 Octobre, 1898.

NOTRE GOUVERNEUR.

M. Amédée E. Forget, avocat et commissaire des affaires indiennes dans le Manitoba et le Nord-Ouest, a été nommé le 4 Octobre lieut-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en remplacement de feu l'hon M. C. Cameron. Cette nomination réjouira les nombreux amis que possède M. Forget dans la province de Québec et dans tout l'ouest canadien. Le gouvernement, en l'appelant à remplir les hautes fonctions de chef de l'exécutif dans les Territoires, a rendu hommage au courage, à l'esprit de sacrifice et au patriotisme éclairé.

M. Forget a été dans le Nord-Ouest le défenseur intrépide de l'influence française et catholique, tout en prenant grand soin de ne pas blesser les susceptibilités des autres races. Grâce à son tact, à son jugement sûr, et à son cœur tout plein de générosité, il a su, dans les différents postes qu'il a occupés, protéger les intérêts de ses compatriotes sans s'aliéner les éléments hétérogènes qui l'entouraient. Dans les difficulté scolaires du Manitoba, il s'est montré diplomate accompli, et Mgr Merry del Val a emporté de lui à Rome, le meilleur des souvenirs. M. Forget jouit dans tout le Manitoba et le Nord-Ouest, d'une universelle popularité. Anglais et français, catholiques et protestants, l'on en très haut estime. On ne lui connait pas un seul ennemi.

Le nouveau lieutenant-gouverneur sera remplacé comme commissaire des affaires indiennes, par l'hon David Laird de l'Ile du Prince-Edouard. M. Laird fut aussi lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest et coincidence remarquable. M. Forget partait en même temps que lui, en 1876, pour aller résider au Nord-Ouest. Il venait d'être nommé par le gouvernemt McKenzie, greffier du conseil exécutif des Territoires. Aujourd'hui, M. Forget devient lieutenant-gouverneur et son chef d'autrefois, le lieutenant-gouverneur Laird, le remplace au poste de commissaire des affaires indiennes.

M. Forget a donc noblement gagné ses épaulettes. Il a gravi l'échelle administrative au Nord-Ouest, échelon par échelon, par la seule force de son talent et de son beau caractère. Après avoir été greffier du Conseil Exécutif, il devient assistant-commissaire des affaires indiennes, puis, en 1896, à l'arrivée du gouvernement actuel au pouvoir, il devint chef de cette branche du service civil, et son bureau fut transféré de Regina à Winnipeg.

Madame Forget est la sœur de M. le chevalier Gustave Drolet. Elle est bien connua à Régina, où elle a, durant bien des années, fait largement les honneurs de sa maisons. Son retour dans la capitale du Nord-Ouest, sera salué avec joie par toute la population.

M. Forget est bien connu dans la province de Québec, particulièrement dans le district de Montréal où il a pris une part active aux luttes politiques, de 1869 à 1876. Il fut admis au barreau en 1871 et il a été secrétaire de la section de Montréal en 1873. En 1875 il entrait en société avec feu l'hon Honoré Mercier à St Hyacinthe. Quelques mois plus tard en 1876, il acceptait le poste greffier du conseil exéculifs du Nord-Ouest.

Nos félicitations les plus sincères sont acquises à l'honorable titulaire et au gouvernement.

LE MARCHE

MM. les conseillers Picard et Humberstone ont publié la semaine dernière, dans le Bulletin, une lettre expliquant leur position sur la question du marché et sur l'achat du site proposé par M. P. Heiminck et offert à la ville pour le prix de $12,000. Les raisons données par ces messieurs nous paraissent excellentes, en autant que la motion n'engageait le conseil que si les électeurs se déclaraient en faveur du projet. On s'attend à de nouveaux developpements dans cette affaire et nous tiendrons nos lecteurs eu courant.

Nous publions en premiere page un article "Le citadin devenu fermier" de l'Etoile, de Lowell Mass. Nous approuvons entièrement cet article mais nous voudrions voir tous les citadins qui veulent devenir fermiers, prendre la direction de l'Alberta Nord où avec du travail et de l'energie ils trouveront le plus beau pays agricole du monde entier. Qu'ils viennent sans crainte, il y a place pour tous et nous serons heureux de les recevoir parmi nous.

MELANGES

Nous donnons en troisième page, à nos lecteurs, la fable "Le geai paré des plumes du paon"—après l'affaire du foin re Cunningham cette fable est très suggestive.

***

Les promesses d'élection courent les chemins de ce temps-ci dans le district de St. Albert. Nous mettons les électeurs sur leurs gardes et leur conseillons de ne pas se contenter de ces promesses.

***

Promettre et tenir sont de choses bien différentes. Un tien vaut mieux que deux, tu l'auras !

***

Pourquoi M. Haultain n'est-il pas venu à St. Albert ? Parcequ'il avait un gros rhume, dit M. Maloney. Parceque cette visite aurait pu être interprêtée en faveur de M. Maloney, ont dit MM. Haultain et Ross.

***

Les blagues que Maloney ou ses amis content aux électeurs de St. Albert ne se comptent plus:

La visite de M. Haultain empêchée par un "gros rhume."

Le règlement de la question du foin re Cunningham.

Le travail qu'il a fait pour le règlement de la question des scrips des métis depuis "13 ans."

La prétention d'avoir les sympathies de M. C. E. Boucher, député de Batoche, et de M. McCaulay, député d'Edmonton.

***

Que ses adversaires n'assistent pas au service divin du dimanche.

Etc., Etc., Etc., Etc.,

***

A signaler à l'attention des syndics d'écoles du Grand Lac des Œufs l'intervention du maitre d'école du district dans les affaires politiques. Un instituteur doit réserver son zèle pour instruire les enfants confiés à sa charge, et se rappeler qu'il n'est pas payé par le public pour se mêler de politique. Sa mission est pacifique, et qui sème le vent récolte la tempête.

***

La publication de L'OUEST CANADIEN sera probablement suspendue pendant la période active de la lutte électorale dans St. Albert, ou sitôt que les brefs seront émis, vu le surcroit de travail que cela occasionnera à notre directeur. Nous comptons sur la bonne volonté de nos lecteurs-abonnés et annonceurs qui n'y perdront rien, car nous leur ferons remise du temps où le journal ne paraitra pas.

BULLETIN POLITIQUE.

M. Gaindner nous prie d'annoncer qu'il a l'intention de rester sur les rangs et qu'il sera candidat jusqu'à la fin de l'élection.

***

On mentionne beaucoup la candidature de M. Neville White dans le district de Victoria en opposition à MM. Tims et Shera.

M. F. Villeneuve a tenu dimanche dernier, après le service divin, une assemblée au Grand Lac des Œufs et il peut être fier du résultat. Près de 40 personnes étaient présentes, entr'autres MM. J. B. L'Hirondelle, Laronde, Robt Logan, Alf Beaudry, O Savard, Demers, Noël, Meunier, Houle, Labrie, père, Labrie, fils, Hébert, etc.

M. Villeneuve fit un appel éloquent aux électeurs présent de renvoyer dans la vie privée le représentant actuel du district dont le bagage politique ne consistait qu'en promesses violées et non remplies. Au sujet de l'article de L'OUEST CANADIEN sur l'Ecole Industrielle, il approuvait le fond de l'article; il voulait que les métis nécessiteux reçoivent l'aide du gouvernement; cet article ne devait pas être pris pour une insulte à la race métisse en générale, il s'adressait seulement à un certain nombre comme il y en a chez les blancs, qu'on met dans les asiles, les hospices, etc., qui ont réellement besoin de l'aide du gouvernement. M. Maloney, lui, aimait bien le métis. Depuis "13 ans" il esseyait de faire rendre justice aux métis au sujet de leurs scrips, mais sans succes; à l'approche de chaque élection il faisait force promesses oubliées le lendemain de la votation. M. Villeneuve mit aussi les électeurs en garde contres ses adversaires qui, comme la "Mouche du coche," s'attribuait tout le crédit des ouvrages, des améliorations faites dans le pays et voulait toujours enlever le mérite des autres et se l'attribuer. Quant à lui, il promettait de faire son devoir envers tous ses électeurs sans distinction de race et de religion. M. Villeneuve fut très-applaudi et M. Maloney commence à se convaincre que sa carrière politique va bientôt se terminer.

***

LAC EN LONG, 9 Octobre 1898.

Les électeurs du Lac en Long se sont réunis dimanche après midi à la résidence de M. P. Maréchal dans le but de former un comité pour soutenir la candidature de M. Villeneuve dans la prochain lutte électorale contre M. D. Maloney.

M. Prospère Gory fut élu président, M. P. Maréchal Vice-Président, M. A. Rottot, Secrétaire. Ce Comité à pour but de faciliter à M. Villeneuve les moyens de communiquer avec ses électeurs dans la présente lutte; car voir notre Président, M. P. Gory, sera comme nous voir tous de plus quand ce sera le désir de notre candidat d'avoir une assemblée le comité se chargera de l'organiser avec plaisir et dans l'avenir ce comité continuera à se réunir pour discuter les meilleurs moyens à prendre pour améliorer cette partie du district soit pour l'ouverture des chemins ou autres choses utiles. Etaient présent à cette première assemblée les Messieurs dont les noms suivent: Prospère Gory, Pascal Maréchal, Nestor Noël, Norbert Noël, Léon Vandenhouten, Ed. Marois, Nick Bounchen, Jean Clavary, Philip Bounchen, J. B. L'Hirondelle, John de Laronde, Narcisse Beaudry, Arthur Rottot et autres.

Il fut décidé aussi d'avoir dimanche prochain 16 Octobre une nouvelle réunion chez M. Maréchal et M. le président du comité pria le secretaire de vouloir bien inviter M. Villeneuve d'y venir.

Compte rendu de la première assemblée.

PROSPERE GORY
Présiden.t

ARTHUR ROTTOT,
Secretaire,

LE GEAI PARE DES PLUMES DU PAON.

Un paon muait : un geai prit son plumage,
Puis après se l'accommoda ;
Puis parmi d'autres paons tout fier se panada,
Croyant être un beau personnage.
Quelqu'un le reconnut : il se vit bafoué,
Berné, sifflé, moqué, joué,
Et par messieurs les paons plumé d'étrange sorte,
Même vers ses pareils s'étant réfugié,
Il fut par eux mis à la porte.

Il est assez de geais à deux pieds comme lui,
Qui se parent souvent des dépouilles d'autrui,
Et que l'on nomme plagiaires.
Je m'en tais, et ne veux leur causer nul ennui :
Ce ne sont pas là mes affaires.

LAFONTAINE.

NOTES LOCALES.

M. R. A. Ruttan du Bureau des Terres est en voyage à Calgary.

M. P. Trudel de la maison Chaput Fils & Cie de Montréal est descendu à l'Alberta.

Le magasin de M. Mercer est presque terminé. L'ouverture aura lieu la 20 courant.

Le bureau central de la Cie de Téléphone occupera des bureaux dans la bâtisse Gariepy.

L'abbé Morin partira de Montréal le 24 courant pour revenir à Edmonton il sera ici le 28.

Ce soir à 8 p m assemblée convoquer par A. C. Rutherford, à la salle Robertson. Les candidats adversaires seront présents.

Le grain commence à arriver de la campagne et les cultivateurs sont très contents des résultats de l'année. Tant mieux.

Malgré la saison avancée le Bureau des Terres est toujours très achalandé, 52 homesteads ont été choisis dans le cours du mois Septembre dernier.

On expose en ce moment dans la vitrine du Bulletin des pommes de terres d'une pesanteur phénominale, l'une 8½ livres et 8 autres pesant 17½ livres.

Michel Guertin, du Fort Saskatchewan, qui était parti en Juin 1897 pour l'Idaho est revenu dans le pays pour y vivre de nouveau, il est arrivé lundi soir.

M. F. Fitzgerald tobacconniste de cette ville, dont le magasin est situé sur la Rue Principal, vis-à-vis la Banque Jacques Cartier, vient de recevoir un assortiment complet de tabac canadien, cigares, pipes, etc.

Nous attirons l'attention des lecteurs de l'OUEST CANADIEN sur l'annonce du bazar au profit de l'Eglise que nous publions dans une autre colonne. Le bazar aura lieu le 25 26 et 27 courant. Qu'on se le dise !

L'Hon. Juge Rouleau est arrivé en cette ville lundi soir pour les assises criminelles et civiles de la Cour Suprême des Territoires. Les causes criminelles seront d'abord entendues. On procedera ensuite à l'audition des procès civils. Nous souhaitons bienvenue parmi nous au savant magistrat.

La dépêche suivante a été addressé à l'Hon. A. E. Forget Lieutenant gouverneur des Territoires.

EDMONTON le 11 Octobre, 1898.

Félicitations les plus sincères de la Société St Jean Baptiste d'Edmonton à l'occasion de votre nomination, au poste de Lieutenant Gouverneur des Territoires.

J. H. Picard,
Président.
J. A. Royal,
Secrétaire.

La bénédiction de la chapelle de Stony Plain a eu lieu dimanche le 2 courant par le Rev. P. Thérien et qui a fait aussi le sermon de circonstance. Prenant pour texte, "Hac domus domum domini." Le prédicateur fut très éloquent. La messe fut chantée par les chantres de la paroisse St Pierre qui se sont vraiment surpassés et parmi lesquels on remarquait MM. Bellerive, Hébert, Mancin, Francitte, etc. Le R. P. Simonin le curé peut a voir droit d'être fier de la journé de dimanche.

MORINVILLE.

Le R. P. Nordmann est venu dire la messe dimanche, en remplacement de M. Jolicoeur qui était au Lac des Œufs.

MM, D. Morin et P. Gaudette ouvriront prochainement, vis-à-vis l'église, un magasin général. Sans doute, les débuts seront modestes mais nos concitoyens méritent nos félicitations pour leur initiative et leur esprit d'entreprise qui rendra de grands services à la localité.

On agite beaucoup la question d'un moulin à farine dans la localité ou les environs. Puissent nos espérances se réaliser !

Le nouveau séparateur de la Cie de Moulins de Morinville donne beaucoup de satisfaction. Les actionnaires sont enchantés de leur achat.

L'assemblée générale annuelle de la Compagnie a lieu à la salle publique, lundi le 17 courant, à 3 heures p.m.

ST. ALBERT.

M. Bill Cust, nous dit que sa récolte sera aussi abondante que l'an dernier. Le blé n'est peut-être pas aussi abondant mais le rendement de l'avoine est plus satisfaisant.

Le progrès se fait sentir dans notre village. MM. F. Brosseau, Coulombe' D lan, et Mde Beaupré se font construire en ce moment de jolies résidences, Bravo.

CORRESPONDANCE.

Mane Thecel Fares.

M. Maloney, vos Jours sont Comptes.

ST. ALBERT, 10 Octobre, 1898.

Monsieur le Directeur,

Dans le dernier numéro de L'OUEST CANADIEN j'y ai lu un compte-rendu, aussi exact que possible, de l'assemblée tenue par M. Maloney, au village de St. Albert, le 5 octobre dernier. Ce rusé candidat, pour y attirer sans doute un grand nombre d'électeurs, nous avait annoncé que deux des ministres de Régina seraient présents et y adresseraient la parole. Cela suffisait pour y attirer une foule d'électeurs; car je suis bien aise de vous le dire, les électeurs de St. Albert auraient été très-heureux d'entendre la parole chaude et vibrante de nos deux honorables ministres et ils auraient su les apprécier à leur juste valeur; mais M. Maloney avait mal calculé. Cette assemblée qui devait avoir une portée considérable sur les électeurs, de plus dans sa pauvre imagination, devait être un signe avant-coureur du triomphe de son élection prochaine, a été, comme vous le savez, un fiasco complet, une humiliation écrasante, un mauvais augure pour sa campagne électorale. A St. Albert, M. Maloney est dans sa place, il est chez lui, il est connu des uns et des autres, des canadiens-français comme des anglais et des Irlandais; alors, comment se fait-il que M. Maloney, qui se crit grand homme, un politicien habile, le bienfaiteur du district de St. Albert, honnête aussi, s'il vous plait, ne peut point, dans une assemblée publique, composée, pour ainsi dire de ses voisins, trouver un président et un secrétaire, M. l'Editeur, poser la question c'est la résoudre. M. Maloney est-il trop connu ou ne l'est-il pas assez? Il y a là mystère; sans doute que vous vous efforcerez d'éclaircir, avant la fin de la lutte, ceux des électeurs qui sont en relation journalière avec M. Maloney, ceux-là même qui sont en position de le juger, d'apprécier ses qualités, connaitre ses mérites, sont unanimes à le juger comme je le juge moi-même, agréable causeur, affable, courtois même, paye son écho, boit un petit coup avec les amis, ainsi de suite; mais tout cela ne suffit pas pour être bon député; il faut des qualités et des connaissances que M. Maloney ne possède pas. A l'avenir je conseillerais à M, Maloney que s'il veut avoir des électeurs à ses assemblées, il ferait mieux de vous imiter, il sera certain de ne point parler dans une salle vide. Les nouvelles qui m'arrivent sont des plus satisfaisantes et je crois que c'est la crainte de M. Maloney d'affronter un auditoire qui lui serait défavorable; et la seule raison de ne pas vous avoir invité à le rencontrer. Voyons, M. Maloney, soyez plus brave; montrez-nous ce que vous avez fait pour nous; Voyons, du courage, il vous en faut, la lutte va être chaude et active, et il va vous en cuire si vous gagnez votre élection; vous ne l'aurez certainement pas volé. Ce que vous avez de mieux à faire, M Maloney, c'est de vous retirer honorablement de la lutte, cela sera le seul moyen de vous attirer des amis et de reconquérir l'estime du peuple que vous avez perdue. M. l'Editeur, je ne crois point que M. Maloney suive mon conseil, tout de même j'aurai la satisfaction de lui dire après l'élection: "Si vous m'aviez écouté vous seriez plus riche et plus haut dans l'estime du peuple." C'est tout le bonheur que je lui souhaite. Je ne suis point prophète, mais je serais grandement trompé si les électeurs de St Albert ne jettent point dans les urnes électorales son arrêt de mort politique, comme la main invisible qui a tracé sur la muraille de Balthazar ou Nabuchodonosar: "Mane Thecel Fares."

Au revoir,
ARMANA.

LEDUC 6 Octobre 1898.

M. le Directeur,

A mon grand regret je n'ai pu, à cause de l'heure avancée, passer à vos bureaux. De nouveau j'insiste auprès de vous pour obtenir la traduction en français des Ordonnances du Nord-Ouest. A l'heure présente, il serait d'une grande utilité de connaitre l'Ordonnance de la Pêche. Beaucoup l'interprètent d'une manière erronnée. Nous devons respect à la loi quelle que dure qu'elle puisse paraitre, mais il serait indispensable de bien en connaitre le sens et la portée.

Je vous saurais donc gré, M. le Directeur, de m'adresser cette Ordonnance, ou ce qui serait préférable, je le crois, de la faire paraitre dans un numéro de votre journal.

Veuillez agréer, M. le Directeur, l'assurance de ma considération.

L. LALANDE.

AGRICULTURE.

Pour Vendre Facilement Ses Produits.

Certains cultivateurs ont-ils des volailles, des œufs, du beurre, des légumes à vendre qu'ils savent toujours où les placer avantageusement, ils ont un marché tout prêt, ils ne peuvent suffire aux nombreuses demandes qui leur arrivent. Comment cela se fait-il ?—Parce que ces cultivateurs ont su par leur honnêteté, par un soin scrupuleux à ne vendre que des produits de première qualité, créer des pratiques dans nombre de familles. Ces familles préfèrent quelquefois attendre et même payer plus cher que d'acheter de personnes qu'elles ne connaissent pas.

Trois choses sont indispensables aux cultivateurs qui veulent se faire des pratiques privées.

La première c'est une parfaite honnêteté, vendre toujours ce qu'il y a de mieux, ne pas être trop ambitieux, c'est-à-dire ne pas surcharger; car personne, si riche qu'il soit, n'aime à payer plus cher des produits qu'il se procure à des prix raisonnables ailleurs. Pour se créer des pratiques, il ne faut pas faire comme certains cultivateurs que nous connaissons, qui ne se font pas scrupule d'employer mille petites ruses pour faire peser leurs produits ou les faire paraitre meilleurs qu'ils le sont réellement. Ces fraudes sont toujours découvertes et la réputation d'un cultivateur qui, au fond, n'est pas malhonnête, est perdue à tout jamais. Une couple d'œufs gâtés dans un panier de bons, quelques fruits ou légumes de qualité inferieure peuvent faire perdre une pratique fort payante à un cultivateur qui n'a pas été particulier dans le choix des produits qu'il met en vente. Le cultivateur qui veut se faire des pratiques devrait toujours mettre son nom sur les paniers, les boites, etc., qui contiennent ses produits et cela pour prouver qu'il n'a pas honte de ce nom qui doit passer partout pour celui d'un parfait honnête homme.

La deuxième chose que doit observer le cultivateur pour pouvoir écouler facilement ses produits chez des pratiques privées, c'est la propreté. Le cultivateur qui vient vendre doit, cela va sans dire être propre sur lui, mais de plus ses effets doivent l'être aussi, l'empaquetage doit être fait proprement d'une manière attrayante. Non seulement le cultivateur qui tient à détailler ses produits agricoles dans les familles doit avoir une réputation de grande properté, mais il est nécessaire que cette bonne réputation soit partagée avec les membres de sa famille; si tout le monde sait que l'homme est très prapre, mais que la femme n'est guère particulière, la vente des produits agricoles à des pratiques privées en souffrira au lieu d'augmenter.

Pour se créer une bonne clientèle, l'honnêteté et la propreté ne suffisent pas au cultivateur, il faut y ajouter la régularité, la ponctualité, il faut que les pratiques puissent compter absolument sur le cultivateur qui les pourvoit, autrement il s'en suivrait des désagréments qui feraient qu'on planterait là bien vite un cultivateur négligent, qui viendrait vendre dans un temps où l'on a besoin de rien ou qui ne se montrerait pas quand on a besoin de lui.

AVIS PUBLIC.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la "Compagnie de Moulins de Morinville, Limitée," aura lieu à la salle publique de Morinville le dix-septième jour d'Octobre, mil huit cent quatre-vingt dix-huit, à trois heures de l'après midi, pour l'élection des officiers et des directeurs de la Compagnie et la transaction des affaires de la dite Compagnie.

A. A. RINGUETTE,
Secrétaire Pro tem.

AVIS AUX ELEVEURS D'ANIMAUX

Des arrangements ont été faits par ce Département par lesquels les Eleveurs et les Fermiers dans les Territoires peuvent importer, sous la surveillance du gouvernement, du bétail de race (thoroughbred) acheté des éleveurs d'Ontario au prix uniforme de cinq piastres par tête pour le transport à la gare de chemin de fer la plus rapprochée y compris les soins durant le voyage.

Informations plus détaillées sur les conditions sous lesquelles cette importation peut être faite peuvent être obtenues du soussigné.

Par ordre,
CHAS. W. PETERSON,
Deputé Commissaire.

Département d'Agriculture,
Régina, T. N. O.

DISTRICT ELECTORAL D'Edmonton

Une assemblée en faveur de A C Rutherford, candidat pour le District Electoral d'Edmonton à l'Assemblée Législative aura lieu à la

SALLE ROBERTSON
A EDMONTON,
JEUDI, 13 OCTOBRE '98,
A 8 Heures P. M.

Les candidats adversaires sont cordialement invités à être présent et à prendre la parole.

A. C. RUTHERFORD

PENSIONNAT DE L'IMMACULEE CONCEPTION, EDMONTON.

Cette institution pour l'éducation des jeunes filles est sous la direction des Sœurs "Fidèles Compagnes de Jésus."

Le Cours d'étude embrasse l'Anglais et le Français. Tous les arts d'agrément sont enseignés.

Termes très-raisonnables.
Pour toutes demandes s'adresser à la
REVDE MERE SUPERIEURE.

LE BILLET DE CENT.

Dernièrement, j'ai fait du socialisme, du vrai, libéral, utile, suivant les bons principes. Ca ne m'a pas réussi. Il faut dire que c'était au frais d'autrui, mais je jure bien que même, aux miens, on ne m'y reprendra plus !

Imaginez-vous que j'avais un compte assez important à faire réglor dans un ministère ; on me délivre mes pièces, je vais toucher à la caisse, je ramasse mon argent, et je m'aperçois seulement plus tard, dans la rue déjà loin, que j'ai trouvé cent francs de trop.

—Je compte, je recompte. C'est bien cela. En établissant mon compte, on a commis une vulgaire erreur d'addition, et me voilà à la tête d'un billet de cent francs qui n'est pas à moi.

Que faire ? le rendre ?

Evidemment.

Je me dirigeai donc vers le ministère, un peu ennuyé de refaire le trajet, puis songeant aux conséquences ; sans doute une promenade de bureaux en bureaux ; le caissier va me dire que ça ne le regarde pas ; il me renverra à un chef ; celui-ci appellera le commis coupable, le confrontera avec moi, puis avec son état mal fait, et voilà toute une visite de réprimandes, d'explications confuses sur la maniere dont l'erreur ait pu se produire, et patati et patata ! Que d'affaires pour cent malheureux francs !

Si je les gardais ?

Ce serait un vol, il est vrai, mais aux dépens de l'Etat. Or, chacun sait qu'on ne vole pas l'Etat ; l'Etat, c'est vous, c'est moi, c'est tout le monde et n'importe qui ; l'Etat, c'est le contribuable, c'est-à-dire trente-six millions d'individus pour le moins ; or, il s'agit de cent francs, et je ne vole à aucun de mes compatriotes qu'une somme infirme, le trente-six millionième de cent francs, c'est-à-dire...

J'en étais là de mes réflexions, marchant de moins en moins vite, arrêté même, peut-être, je ne sais plus, car le problème, tant moral que matériel, était ardu, lorsqu'une voix m'arrache à ma méditation :

—Mon bon monsieur, ayez pitié !... pas de travail, pas mangé...depuis deux jours !

Je regarde. Un mendiant, un loqueteux, le col attaché avec des ficelles, le pantalon en lambeaux, montrant çà et là une peau douteuse, des souliers sans semelles bâillant de partout. Quelle misère !

—Pas de travail, pas mangé...répète l'homme.

Une idée, que encore maintenant je trouve juste et vraiment philantropique, traverse alors mon esprit. La société ne doit-elle pas une réparation à ce travailleur qu'elle laisse sans pain ? Ne doit-elle pas le sauver du mal qu'elle l'oblige peut être à faire ? lui donner, non pas deux sous ou une livre de pain, mais de quoi se relever définitivement, s'habiller décemment, se nourrir de manière à reprendre force et courage, et quand il aura trouvé un emploi, attendre la première paye sans s'endetter !

Oui. Eh bien ! la Providence, en me mettant entre les mains d'une si étrange façon un billet de cent francs qui ne m'appartient pas, a voulu faire de moi un instrument, un lien inconscient entre elle et cet homme de bonne volonté digne de son intérêt.

J'ai véritablement songé à tout cela, en vingt secondes peut-être ! Je pris donc le billet et le tendant au malheureux :

—Tenez, lui dis-je, et faite-en bon usage.

Il regarde un instant, comme sans comprendre, puis prestement s'empare du petit chiffon bleu et l'enfouit dans ses loques en disant :

—Chouette !... Merci, mon bourgeois.

J'eusse préféré une autre expression de reconnaissance. Mais ses gens ont une langue spéciale. Ils s'en servent. C'est tout naturel !

Je m'éloignai de quelques pas, lui aussi, dans une direction différente, quand, une réflexion me survenant je m'arrête et je me dissimule pour observer mon pauvre diable.

—Il cherche une boulangerie, me disais-je.

Pas du tout ! C'était un marchand de vin. Première déception ! La Providence, l'infaillible Providence se serait-elle trompée, ou bien avais-je mal interprété ses ordres ?

Derrière la vitre, je voyais mon loqueteux se faufiler au milieu des buveurs, vers le comptoir. Il commande ; le débitant, inquiet de sa mine, hésite ; il l'intéroge sans doute sur ses moyens de payer ; le pauvre montre son billet de cent ; nouvel et court interrogatoire, puis le marchand de vin frappe à la vitre ; aussitôt deux gardiens de la paix qui causaient sur le trottoir de leurs petites affaires se précipitent, empoignent mon mendiant qui, lui, cherchait prudemment à filer.

J'étais vivement intéressé par cette scène bien parisienne, presque instantanée.

Mais voilà-t-il pas que ce diable de loqueteux, se sentant dans une mauvaise passe, me cherche des yeux pour invoquer mon témoignage. Pas de ça ! Je n'ai pas envie de me causer le moindre désagrément pour cet inconnu qui me parait un imposteur. Donc, je m'éloigne. Mais ce mouvement même me dénonce, je suis désigné à la force publique, Un gardien court après moi, m'empoigne inévitablement et me ramène auprès de mon obligé triomphant.

—Pourquoi fuyez-vous ? me demande-t-on.

Je ne fuyats pas, je continuais mon chemin, voilà tout.

—Hum ! enfin !... Vous connaissez cet homme ?

—Je ne le connais pas, c'est-à-dire que j'ignore son, nom son métier, son domicile, si même il en a un.

—Est-il vrai que vous venez de lui donner cent francs ?

—C'est vrai.

—Mais pourquoi avez-vous donné une somme aussi élevée à un homme que vous ne connaissez pas ?

Pourquoi ? Ah ! voilà !...Je ne pouvais cependant pas raconter par le menu à ces gens, et devant la foule massée autour de nous, la genèse de ma liberté intempestive. Je balbutiai :

—Pourquoi ? c'est bien simple... Il m'a demandé l'aumône... Il m'a paru intéressant...

—Et vous lui avez donnez cent francs...C'est invraisemblable ! Allons, vous deux, au poste. Vous vous expliquerez devant le commissaire.

Nous voilà chez le commissaire.

Nous ne trouvons que son secrétaire, un petit blond très doux avec lequel il me semble qu'on doit s'entendre tout de suite. Mais non ; je ne puis pourtant pas lui dire que j'ai disposé d'un billet de cent francs qui ne m'appartenait pas, car il serait en droit de m'arrêter, la police ne faisant pas malheureusement la même différence que nous entre l'Etat et le particulier.

Et comme cet aveu seul pourrait me tirer d'affaire...le jeune homme blond ne comprendra rien à mes explications.

—Tout cela ne me dit pas pourquoi vous avez donné cent francs à cet homme que vous prétendez ne pas connaitre ?

—Je vous répète qu'il m'a touché par ses accents vrais, par sa misère évidente...

—C'est un compte à dormir debout ! D'autant plus que nous avons tout lieu de croire que nous tenons un repris de justice capable de tout. Il va fallior attendre M. le commissaire. Gardes, reconduisez les inculpés au violon.

Trois heures je gémis sur la paille humide, faisant de tristes réflexions. Parfois elle se terminaient comme la litanie qu'on venait de chanter si souvent à mes oreilles :

—Pourquoi diable, aussi, ai-je été donné cent frans à ce gredin ?

Enfin ma captivité cesse par l'arrivée du commissaire.

Un fort à tous crins, celui-là, l'air rogomme, sévére, habitué à éclaircir tout de suite un interrogatoire, et toujours prêt à croire que votre crime va vous envoyer à l'échafaud !

—C'est vous, me dit-il en me regardant fixement, qui fuyiez après avoir remis cent francs à un individu que vous prétendez ne pas connaitre ! Oui. Bien. Vos nom... prénoms... qualité ? Vous avez un domicile ? Bien. Quels sont vos moyens d'existence ?

—Je gagne 4,000 francs dans la maison de commerce qui m'emploie.

—Vous n'avez aucune fortune personnelle ?

—Quelques économies à caisse d'épargne.

C'est-à-dire presque rien. Dans votre situation, cent sous, c'est déjà beaucoup ! Allons, allons, mon brave, entrez donc dans la voie des aveux. Pourquoi avez-vous donné cent francs à cet homme ?

Que c'est agaçant !

Je recommence mon histoire. L'autre m'interrompt.

—Je sais, on m'a dit. C'est invraisemblable ! Ah ! une idée... Vos parents sont-ils encore vivants ?

—Mon Dieu, monsieur, j'ai cinquante-deux ans et je pense qu'on ne va pas me reprocher comme un nouveau crime d'être orphelin à cet âge-là ?

Ne plaisantez pas, me crie le commissaire avec une sévérité croissante Votre cas n'est pas si drôle que vous paraissez le croire. De quoi est morte votre mère ?

—Elle est morte en couches ; je ne l'ai jamais connue.

—Et votre père ?

—D'une attaque d'appoplexie, à soixante-dix-huit ans.

—Vous n'avez pas d'autres fous dans votre famille ?

Je commence à comprendre. C'est violent ! On veut m'envoyer dans une maison de santé, à présent ! Gardons notre calme.

—Non, monsieur, fis-je d'un ton sec.

—Alors, rien ne peut expliquer pourquoi vous avez donné cent francs à cet homme.

Toujours la même scie. Ma foi, à ce moment, je vis rouge ; la colère m'emporte et, tapant du poing sur le bureau du magistrat, à vingt reprises différentes je cria comme un forcéné :

—A la fin vous m'embêtez ! Faites de moi ce que vous voudrez, mais laissez-moi tranquille avec votre stupide interrogatoire. Je ne répondrai plus rien !

Les gardes municipaux m'ont enlevé et retourné au violon. Après enquête, comme les renseignements étaient bons, on m'a relâché, mais le commissaire, sans doute par un reste de soupçon et pour m'avoir sous la main, m'a dressé procès-verbal d'outrages à un magistrat dans l'exerice de ses fonctions. Cela m'a valu 300 francs d'amende et 117 francs de frais. C'était un peu raide, pour ce que j'avais fait ; mais j'ai eu le maximum parce que m'a dit le président, mon cas n'était pas clair, et on ne s'expliquait pas pourquoi, etc.

Aaaah !...Je vous jure bien que je ne volerai jamais plus ni l'Etat ni personne. Cela coûte trop.

LE ST. NICHOLAS.

Sommaire du No. 43—22 Sept 1898.

Jean Tapin (Cap Danrit)—La plus jolie fille du monde (Tante Nicole. —L'enfant prodigue (Louis Morin) —Le mariage de Polichinelle (Meryem Cecil).—Plus méchant qu'nn tigre.—Boite aux lettres.—Tirelire aux devinettes.

Illustration par Paul de Sémant L. Saint Louis Morin, E. Bayard, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie. Librairie Ch. Delagrave, 15 rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires. Abonnement : Six mois 10 fr ; un an 18 fr.

AU PUBLIC.

M. Mastaï Bertrand, qui est a l'emploi de "The Edmonton Saddlery Co.," invite spécialement la clientèle française à aller le demander à son atelier avant de faire ailleurs tout achats et réparations et ouvrages de sellerie, attelage, etc. Demander M. Bertrand pour vous servir.

CARTES PROFESSIONELLES.

AVOCATS.

LE MONDE ILLUSTRE.

Beaux Arts—Littérature—Science, Etc., Etc. Feuilletons des meilleurs romanciers. 16 pages de texte et d'illustrations.

PRIMES.

Le tirage des numéros gagnants se fait tous les mois à Montréal et les primes sont payées dans les 30 jours qui suivent le tirage.

Chaque exemplaire du "Monde Illustré" peut gagner de $1.00 à $50.

Abonnement, payable d'avance :

1 an	$3 00
6 mois	1 50
4 "	1 00

BERTHIAUME & SABOURIN,

42 Place Jacques-Cartier, Montréal.